

Lannion, le 20-12-2017

Monsieur KERLEAU Jean-Marc  
8,allée du Prieuré  
76240 BONSECOURS

REF : B11 - port communal de Lannion

OBJET : informations aux plaisanciers

Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, les tarifs 2018 votés lors du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Vous trouverez également la « **demande de reconduction annuelle de la location d'une place de mouillage** » à retourner avant le **1<sup>er</sup> mars** (voir feuille jointe) au bureau du port du Beg Hent.

Coordonnées du maître de port :

Gireg HUON  
Bureau du port  
Chemin du Beg Hent  
22300 LANNION  
Tél : 06 84 74 91 80  
Mail : port.plaisance@ville-lannion.fr

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2018.

Eric ROBERT  
Adjoint en charge des Finances



#### - CLUPP

Nous vous rappelons que le CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) ne nécessite aucun engagement financier et que son seul but est de faire entendre votre voix, propositions ou remarques, lors des conseils portuaires, afin d'essayer d'améliorer la vie du port.

Les coordonnées du CLUPP sont disponibles auprès du maître de port.

#### - Reconduction annuelle de la location d'une place de mouillage

Depuis l'année dernière, nous vous demandons de compléter un formulaire de demande de reconduction de la location de l'emplacement de mouillage avant le dernier jour de février et l'envoyer au bureau du port situé au Beg-Hent, et ceci, afin de faciliter la gestion du port. Nous vous demandons de joindre l'attestation d'assurance pour l'année 2018 ainsi que la carte de circulation du navire. Le renouvellement annuel pourra être refusé par la commission d'attribution en cas de non présentation des documents demandés.

#### - Résiliation d'une place de mouillage

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre location, merci de nous l'indiquer le plus tôt possible par mail (de préférence) ou par courrier en demandant de confirmer la prise en compte de votre demande.

Il est rappelé qu'en cas de résiliation, si le mouillage n'est pas retiré avant le 1<sup>er</sup> mars, il devient propriété du port communal.

#### - Numérotation des Annexes

Conformément à l'article 19 du règlement portuaire, les annexes doivent porter le numéro d'immatriculation du bateau. Nous vous demandons donc de numéroté votre annexe pour 2018. L'objectif est de libérer les places des annexes abandonnées avant l'été 2018.

#### - Tarifs 2018

TAXE DE MOUILLAGE	2017	2018
Longueur < 4 m	88€	<b>89€</b>
Longueur > 4 m et < 6 m	121€	<b>123€</b>
Longueur > 6 m	143€	<b>145€</b>

Pour toute information complémentaire (règlement du port, demandes de changement de mouillage, ...), vous pouvez vous rendre sur le site internet de la ville de Lannion [www.ville-lannion.fr](http://www.ville-lannion.fr) rubrique «sports loisirs et tourisme > port ». Il est rappelé qu'une permanence est tenue au bureau du port les mardi après-midi (hors période de congés).

# SAISON 2018

## DEMANDE DE RECONDUCTION ANNUELLE DE LA LOCATION D'UNE PLACE DE MOUILLAGE AU PORT DE PLAISANCE DE LANNION

Monsieur KERLEAU Jean-Marc

N° de bouée : B11

( \* ) obligatoires

Adresse \* : .....

Téléphone \* fixe : ..... portable : .....

Adresse mail : .....

Documents à joindre au courrier :

- L'attestation d'assurance pour la saison 2018 \*
- La photocopie de la carte de circulation du navire \*

Précisez l'emplacement de votre Annexe (Zone ou N° sur Rack) : .....

J'atteste, via cette demande de reconduction, souhaiter renouveler mon contrat de location pour la saison 2018, et avoir connaissance du règlement du port communal de LANNION.

Le

à

Signature

A retourner à : Bureau du port, Chemin du Beg Hent, 22300 LANNION